

<http://acquigny-eco.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article299>

Le harcèlement à l'école

- Administratif -



Publication date: mardi 7 juillet 2020

Copyright © École d'Acquigny - Tous droits réservés

La définition (définition établie par Dan Olweus, professeur de psychologie à l'université de Bergen, 1993) du harcèlement que peuvent subir les élèves : « Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves ». Il s'agit d'une situation induisant une souffrance psychologique, qui se répète régulièrement.

Plus l'enfant est jeune, plus il a du mal à repérer les phénomènes de harcèlement de la part de ses pairs, car les relations à cet âge sont plus instables. Les groupes ne sont pas très structurés et l'enfant peut passer d'un groupe à un autre. Un certain temps s'écoule avant que l'enfant ne soit capable d'analyser l'ostracisme dont il est l'objet. Durant cette période, les troubles anxieux dominent en raison de l'impossibilité à contrôler la situation. Ce sont donc souvent les parents qui perçoivent les premiers signes : troubles du sommeil, irritabilité, agitation, colères, susceptibilité, mais aussi somatisations anxieuses (par exemple, des maux de ventre).

Les enseignants, de leur côté, peuvent constater une baisse des résultats scolaires car l'anxiété diminue les capacités attentionnelles. Ils peuvent également remarquer des troubles du comportement : agitation, colères, attitude provocante (les autres élèves viennent toujours se plaindre de la victime qui les embête) ou au contraire isolement, repli sur soi. Une des difficultés d'identification des situations de harcèlement est que l'ensemble de ces signes sont rencontrés pour de nombreuses autres situations : violences sexuelles, maltraitance, difficultés familiales liées à une séparation, etc. Il est important que l'adulte qui les remarque soit conscient que le harcèlement est l'un des risques à envisager.



Que faire ?